



Ma femme me demande de quitter le domicile conjugal

Par **Nicko10**, le **10/03/2009** à **16:14**

Bonjour,rrnrDepuis septembre, je cohabite avec ma femme qui demande le divorce. Elle souhaite que je quitte le domicile. Ai-je le droit de le faire ? On m'a conseillé d'aller en gendarmerie pour déposer une main courante, elle est d'accord pour y aller avec moi et bien stipuler que c'est elle qui est à l'origine de mon abandon de domicile. rnEst-ce valable ? Je ne voudrais pas que tous les tords me tombent dessus...rrnrMerci.

Par **jeetendra**, le **10/03/2009** à **17:27**

bonsoir, tant qu'une ordonnance de non-conciliation n'a pas été rendue par le juge aux affaires familiales, ce qui suppose l'introduction d'une requête en divorce, vous êtes encore chez vous à ma connaissance (domicile conjugal), à moins d'un arrangement entre vous ce qui est possible, cordialement

Par **Nicko10**, le **10/03/2009** à **18:00**

Merci de cette réponse, c'est un peu ce qui me fait peur.rnAu TGI, on m'a dit que si elle me faisait une attestation sur l'honneur et qu'on déposait ensemble une main courante comme quoi elle me demande de quitter le domicile conjugal, cela constituait des éléments de preuve au cas où. Par contre en navigant sur internet, j'ai vu que ce ne serait pas forcément reconnu devant le JAF...

Par **Patricia**, le **10/03/2009** à **18:25**

Bonsoir,rnrnSi je puis me permettre cette précision... Et comme le dit jeetendra, seule l'ordonnance de non-conciliation rendue par le juge est officielle pour partir rnrndu domicile conjugal.rnrnMéfiez-vous quand même Nico. Je doute qu'une attestation sur l'honneur de rnsa part et/ou dépôt de main courante par vous deux, soient reconnus par TOUS les juges comme élément de preuve.rnrnA votre place je ne partirais pas. rnJe sais que cette situation n'est pas facile... Mais je réponds en connaissance de causes, pour les conséquences....

Par **Nicko10**, le **11/03/2009** à **09:11**

Merci de ces précisions Patricia, je pense qu'une grande discussion s'impose donc entre nous mais franchement depuis septembre, ça devient invivable.rnMerci encore.

Par **Patricia**, le **11/03/2009** à **20:13**

Bonsoir,rnrnGardez force et courage, en essayant de ne pas plier comme le roseau... même si ce n'est pas facile !rnrnEt si il faut d'autres renseignements et/ou conseils, revenez sur lernforum.rnrnBonne soirée.

Par **zez**, le **26/10/2016** à **15:11**

boujour rnrnma femme et parti chez sa mere a plus de 350km de l'appartement avec ma fille depuis 1mois, et voila que aujourd'hui elle exige que je qui l'appartement sachant quel percu le trop verce des impot quel parti en vacance tout le mois aout avec ma fille sans mon accord et de plus jai decouvert quel encaisser un cheque de 3000e dans dos que doit je faire; clairement jai limpretion quel veut me mettre a la rue clairement

Par **jos38**, le **26/10/2016** à **15:14**

bonjour. à qui appartient cet appartement?

Par **granger**, le **26/10/2016** à **16:31**

Bonjour, vous pouvez et devez rester au domicile conjugal. Votre femme n'a pas le droit de vous demander de partir. Si l'un de vous demande le divorce, le juge attribuera alors le domicile, cordialement

Par **Visiteur**, le **29/10/2016** à **14:52**

Oui, tenez bon, en continuant à régler vos loyers...

Par **Sheridan**, le **25/04/2022** à **18:46**

Je suis dans la même situation, ma compagne me demande de quitter le domicile dont nous sommes propriétaires à 50% chacun car elle ne supporte plus de vivre avec moi en sous-entendant que c'est temporaire le temps de réaménager la maison pour que chaque enfant ait sa chambre. Je précise également qu'il n'y a jamais eu d'acte de violence que ce soit sur elle ou sur les enfants. Je ne sais clairement plus quoi faire car elle est distante et agressive verbalement envers moi. Ça devient très difficile à vivre

Par **amajuris**, le **26/04/2022** à **10:28**

bonjour, si votre compagne ne supporte plus de vivre avec vous, elle n'a qu'à partir. vous n'avez aucune obligation de quitter le domicile familial. salutations